

Certificat

En date du **25 septembre 2025** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueurs.

Autorisation de bâtir 2025/077

Genre de la construction Installation photovoltaïque en toiture d'une maison

existante et installation d'une pompe à chaleur

Localisation de la construction Section Lieu-dit Parcelle cadastrale

B de Leithum Am Burregronn 24/956

9 Am Burregronn 9970 Leithum Luxembourg

Nom et adresse du permissionnaire

Madame Maria Helena Custódio Filipe

9 Am Burregronn 9970 Leithum Luxembourg

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afferents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

Weiswampach, le

0 3 OCT. 2025

Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.

Administration Communale de Weiswampach

www.weiswampach.lu

Om Leempuddel • L-9991 Weiswampach • T: (+352) 97 80 75-10 • info@weiswampach.lu